

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

RÉGION DU SUD

DÉPARTEMENT DU DJA ET LOBO

PRÉFECTURE DE SANGMÉLIMA

SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET
FINANCIÈRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

SANGMELIMA DIVISIONAL OFFICE

FINANCIAL AND ECONOMICAL AFFAIRS
SERVICE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

I- 4 Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/L01/SAEF/CDPM/2025 du AVR.2025, « en procédure d'urgence », pour les travaux d'électrification par système solaire photovoltaïque du village Medjeng 3, Arrondissement d'Oveng, Département du Dja et Lobo, Région du Sud.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice budgétaire 2025, le Préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'électrification par système solaire photovoltaïque du village Medjeng 3, Arrondissement d'Oveng, Département du Dja et Lobo, Région du Sud.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- La construction d'une unité de production de 25,2 KWc ;
- La pose des accumulateurs solaires photovoltaïques, lithium-ion 300 Ah/48V ;
- La pose des onduleurs hybrides ;
- La construction du local technique ;
- La construction du support pour modules ;
- La sécurisation de l'ouvrage par une mise en place d'une clôture grillagée ;
- La construction des réseaux de transport et de distribution.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont exécutés en une tranche.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 100 000 000 (cent millions) FCFA TTC

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de 03 (trois) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergie solaire photovoltaïque.

La participation sous forme de groupement est admise à condition qu'un mandataire soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, du Ministère de l'EAU ET DE L'ENERGIE (MINEE) de l'exercice 2025, sur la ligne d'imputation budgétaire n° 59 32 137 01 451805 523415

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : **hors ligne**.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, **timbré, acquitté à la main**, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, et dont le montant s'élève à **2 000 000 (deux millions) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministre des finances, pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Préfecture du Dja et Lobo à Sangmélima, bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo, téléphone 222 47 83 31, aux heures ouvrables, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo, téléphone 222 47 83 31, aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **100 000 (cent mille) Francs CFA, payable au Trésor Public et précisément à la Recette des Finances de Sangmélima**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

L'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo, **au plus tard le [.....]** à [.....] et devra porter la mention :

**"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01 /AONO/L01/SAEF/CDPM/2025
DU 17 AVRIL 2025 « EN PROCEDURE D'URGENCE » POUR LES TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION PAR SYSTEME SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DU
VILLAGE MEDJENG 3, ARRONDISSEMENT D'OVENG, DEPARTEMENT DU**

DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 17 MAI 2025 [.....] à 15 H [.....] heures par la Commission Départementale des Marchés Publics du Dja et Lobo (CDPM), dans la salle de réunions de la CDPM, sise à l'Hôtel des Finances de Sangmélima.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de regroupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

- D'une note technique en dessous de 80% de OUI. Soit moins de 24 OUI sur 30 ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Du non-respect du format de fichier des offres ;
- De la présence d'un agent public, dans la liste du personnel, sans preuve de sa mise en disponibilité ;
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- De l'absence des preuves d'acceptations des conditions du marché (Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé »), des offres administratives et technique et notamment) : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- La présentation de l'offre (02 critères) ;
- Les références du soumissionnaire ou expérience dans les travaux similaires (03 critères) ;
- Le personnel (05 critères) ;

En cas de présence du CV d'un même expert dans plus d'une offre ou s'il y a divergence entre les CV présentés pour le même expert, une demande d'éclaircissement lui sera adressée en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer pour son évaluation. Dans ce cas, l'expert en question ne sera pas évalué dans l'offre concurrente et son CV sera examiné à condition que celui produit pour la demande d'éclaircissement soit identique à celui dans l'offre considérée.
- Moyens matériel (05 critères) ;

NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants (excepté le matériel loué auprès du MATGENIE) et les factures d'achat indiquant le numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel légalisé.
- Les spécifications techniques (10 critères) ;
- La méthodologie d'exécution (05 critères).

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis, **dont l'offre est évaluée la moins-disante** en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Sans objet

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date

limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo dès publication du présent avis. Tél : 222 47 83 31.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ... ou le MO au numéro de téléphone : 699 89 42 03.

Sangmélima, le | - 4 AVR 2025

LE PREFET

Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ;
- DD/MINEE/DL
- Président CDPM/DL ;
- Affichage / chrono



Damien Ouono
Administrateur Chef Principal



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°**09**/AONO/L01/SAEF/CDPM/2025 du **1-4 AVR 2025**, « en procédure d'urgence », pour les travaux de poursuite de la construction de la Délégation Départementale du Tourisme et des Loisirs du Dja et Lobo, Région du Sud. (Phase 2 et phase 3)

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice budgétaire 2025 et afin de poursuivre les travaux de construction de la Délégation Départementale du Tourisme et des Loisirs du Dja et Lobo, le Préfet dudit Département, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour lesdits travaux pour les phases 2 et 3.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

Pour la phase 2 ;

- Les travaux préliminaires ;
- Les élévations ;
- La toiture et le faux plafond ;
- La menuiserie métallique – bois - aluminium ;
- La plomberie sanitaire ;
- L'électricité – climatisation ;
- Le revêtement des salles d'eau.

Pour la phase 3 ;

- Les travaux préliminaires ;
- L'électricité – climatisation ;
- Le revêtement des salles d'eau ;
- La peinture et enduit ;
- Les VRD - l'assainissement, la clôture et la guérite.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont exécutés en une tranche.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 100 000 000 (cent millions) FCFA TTC en deux phases de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA TTC chacune.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **huit (08) mois calendaires dont 04 (quatre) mois par phase**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises nationales.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, du Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUR) de l'exercice 2025, sur la ligne d'imputation budgétaire n° 59 23 151 04 451805 523112

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : **hors ligne**.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, **timbré, acquitté à la main**, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, et dont le montant s'élève à **2 000 000 (deux millions) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministre des finances, pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Préfecture du Dja et Lobo à Sangméléma, bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo, téléphone 222 47 83 31, aux heures ouvrables, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo, téléphone 222 47 83 31, aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **100 000 (cent mille) Francs CFA**, payable au Trésor Public et précisément à la Recette des Finances de Sangméléma.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

L'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo, **au plus tard le [.....]** à [.....] et devra porter la mention :

**"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09
DU 1-4 AVR 2025 « EN PROCEDURE D'URGENCE » POUR LES TRAVAUX DE POURSUITE
DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU TOURISME ET DES
LOISIRS DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD. (Phase 2 et phase 3)
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
 - Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
 - Les plis non-conformes au mode de soumission ;
 - Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
 - Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.
- Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 1-7 MAI 2025 à 15 heures par la **Commission Départementale des Marchés Publics du Dja et Lobo (CDPM)**, dans la salle de réunions de la CDPM, sise à l'Hôtel des Finances de Sangmélima.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Avoir moins de 70% de OUI sur les critères essentiels. Soit au moins 26/37 OUI ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- De la présence d'un agent public, dans la liste du personnel, sans preuve de sa mise en disponibilité ;
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- De l'absence des preuves d'acceptations des conditions du marché (Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des offres administratives et technique et notamment) : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

15.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des trente-sept (37) critères essentiels suivants :

- La présentation générale de l'offre sur (04) critères ;
- L'expérience ou les références de l'entreprise sur (07) critères ;
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur (11) critères ;
- Le matériel à mobiliser sur (10) critères ;
- La méthodologie d'exécution sur (05) critères.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis, **dont l'offre est évaluée la moins-disante** en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Sans objet

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo dès publication du présent avis. Tél : 222 47 83 31.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ... ou le MO au numéro de téléphone : 699 89 42 03.

Sangmélima, le

1-4 AVR 2025

LE PREFET

Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ;
- DD/MINTOUR/DL
- Président CDPM/DL ;
- Affichage / chrono



Damien Owono
Administrateur Civil Principal